

## Procès-Verbal n° 03 .2026 Compte Rendu de réunion .

Etaient présents : **Mrs ARBONNIER.**

**DECONCHY.FOSSET.GRAIN.DESFOSSEZ.LEBECQ.BIZIAUX.CARLES.HENNEBIQUE.**

Excusés : **Mr BLEHAUT.GERARD.OCHLINSKI.D.**

Ouverture de la séance à 18.10

Connaissance du programme 2026 :

Le **bassin de la Sambre** débutera le 19 avril et clôtura la saison 2026 le 13 septembre.

Le **bassin de la Sambre jouera seul** ( Maubeuge Bachant La Longueville) les 4 premiers concours (du 19 Avril au 10 Mai)et rejoindra le Groupement d'Avesnes à partir du 17 Mai jusqu'au 14 Juin.

Le bassin de la Sambre jouera seul les concours du 21 et 28 juin puis rejoindra le Groupement à partir 12 juillet jusqu'au 23 août.

Le bassin jouera seul les 3 derniers concours du 30 août au 13 septembre.

Budget de l'entente de l'ouest

A dater du 31.03.2026 ;le solde est de **1324.15€**

**Prix du Panier** est fixé à **17 .00€** jusque **Valpuisseaux**,et **19.00€** pour **Auxerre,Lorris,Montargis.**

**Lâcher** :Il a été décidé que pour les concours en commun du Bassin de la Sambre et Groupement Avesnes, le lâcher serait unique.

Les sociétés qui participeront à ce lâcher unique sont :

Avesnes,Aulnoye,Maubeuge,La Longueville, Bâchant Landrecies, Preux au Bois Villereau ,Wignehies, Crespin.

**Commission des lâchers** : Il a été décidé que Mr Antoine CHAMPAGNE représentera l'Amicale du Bassin de la Sambre, et Mrs OCHLINSKI Daniel.DECONCHY Jean Marie. LIONEL GERARD & Fils représenteront l'Avesnois concernant les décisions de lâcher lors des concours en commun avec le Groupement d'Avesnes.

**Classificateurs.** Il a été décidé

Que l'amicale du bassin confie ses classements à DAMIEN LECOMPTE pour les concours hors groupement

Que le Groupement confie ses classements à Alexandre LAYGNEZ pour les concours hors groupement(sans le bassin).